

quis de Froissard et Mlle. de Froissard, marquis et marquise de Bérulle, comte et comtesse d'Andlau.

Côté des Hunolstein :

Comte et comtesse Antoine d'Hunolstein, comte et comtesse d'Hunolstein, amiral baron Charles Duperré, vicomte et vicomtesse de Durlfort, comte et comtesse Henri de Beaufort, comte et comtesse B. de Bouillé, comtes Hervé et Jean d'Hunolstein, comtes Bernard, Hélié, Pierre et Bertrand de Durlfort, vicomte et vicomtesse Albert de Cures, comte et comtesse Geoffroy de Virieu, Mlle de Durlfort, comte Charles de Beaufort, Mlle Marie Chantal de Beaufort, comte et comtesse Humbert de Marien, comte et comtesse de Mortemart, comte et comtesse des Cars, comtesse Charles de Béthune, vicomte et vicomtesse de Guébriant, princesse Georges de Croy et Mlle Jeanne de Croy, duc de Vallombrosa, vicomtesse des Cars.

Avant de donner la bénédiction nuptiale, M. l'abbé Gardey a prononcé une très belle allocution, au cours de laquelle il a rappelé les glorieux souvenirs des familles des mariés, dont les noms sont inscrits aux plus illustres pages de notre histoire.

Les témoins du marié étaient : le comte d'Hunolstein et l'amiral baron Charles Duperré ; ceux de la mariée : le marquis de Léon et M. de Saulzy.

Les parents et les amis intimes ont été reçus, après la cérémonie religieuse, par la comtesse de Lévis-Mirepoix, dans ses élégants salons de la rue de Varenne.

On nous annonce le prochain mariage de M. Raoul de Ricard avec Mlle Blanche de Fourtou, fille de M. Léon de Fourtou, conseiller général de la Dordogne, et nièce de M. Oscar de Fourtou, député et ancien ministre.

Nous apprenons également les fiançailles de M. de Vaugrigneuse, sous-lieutenant au 93^e régiment de ligne, avec Mlle Béatrice de Hauteclouque, fille du baron et de la baronne de Hauteclouque.

NECROLOGIE

Le baron de Haber est mort, hier soir, à huit heures et demi, dans son hôtel de la rue de Chaillot, qu'il avait acheté il y a deux ans après avoir vendu à M. Eiffel celui qu'il habitait rue Rabelais.

Les Haber sont d'origine autrichienne. Le père du défunt, marié à Mlle Worms de Romilly, avait eu deux filles, l'une qui avait épousé le comte de Grouchy, l'autre M. Le-grand de Villers dont la fille fut marquise de Mornay, et cinq fils, le baron Henri de Haber, marié à une princesse Troubetzkoi, M. Louis de Haber, établi à Vienne ; deux autres qui avaient des maisons, l'une à Berlin, l'autre à Baden.

Ces quatre frères sont tous morts. Le seul survivant était le baron Salomon de Haber, qui épousa Mlle Oppenheim, dont il eut une fille unique, mariée en premières noces au comte de Béhague, et, en secondes noces, à M. de Kerjégu. Elle eut deux filles de son premier mariage, l'une mariée au comte Jean de Ganay, l'autre au comte René de Béarn. De son second mariage, elle n'eut qu'une fille, dont la naissance fut cause de sa mort, au château des Courances, il y a sept ans.

Le baron Salomon de Haber se lança dans les affaires avec les Stern et M. Schnaper.

Sous l'Empire, il prit part à toutes les grandes entreprises industrielles. Il y augmenta sa grosse fortune.

Après le mariage de sa fille, il acheta au comte de Nicolay le château de Courances, en Seine-et-Oise, pour la somme de un million cinq cent mille francs.

Ce superbe château et le domaine, restaurés après un long abandon, sont estimés maintenant à plus de dix millions.

Le défunt laisse une fortune de quatre-vingt millions, qui sera partagée entre ses trois petites-filles.

Le baron de Haber a succombé à une congestion pulmonaire. Il était âgé de quatre-vingt-cinq ans. Rien n'est encore décidé en vue de ses obsèques.

Le baron de Haber était un homme de bien, faisant le plus noble usage de sa fortune. Il était aimé de tous ceux qui l'approchaient. Il est mort entouré de ses petites-filles et de leurs maris, qui l'adoraient.

Nous apprenons en même temps que M. de Kerjégu, député du Finistère, gendre du baron de Huber, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, qui habitait le château de Trévez.

M. Charles-Marie-Laurent de Cossé-Brissac, comte de Cossé, est mort la nuit dernière, à l'âge de trente-deux ans, des suites d'une maladie de poitrine.

Le défunt, qui avait épousé l'année dernière la fille de la comtesse de Biencourt, née de Chaponay, était le fils du comte Antoine de Cossé-Brissac et de sa première femme, née de Gontaut-Biron.

Son père, remarié à Mlle Emily Spenseley, a deux autres enfants : la comtesse Antoinette et le comte Marcel de Cossé-Brissac.

Cette mort met en deuil les familles Scillière, des Cars, de Grancey, du Boutet, de Boisdhyver, etc., etc.

Les obsèques seront célébrées demain, à dix heures, en l'église Saint-Pierre-de-Chaillot.

Après la cérémonie religieuse, la dépouille mortelle sera descendue dans les caveaux de l'église.

Les obsèques du comte Hibon de Frohen, duc de Villars-Brancas, ont été célébrées hier, à Saint-Pierre du Gros-Caillou.

Sur la suprême volonté exprimée par le défunt, aucune lettre de part n'avait été envoyée.

En l'absence du duc de Brancas, fils du défunt, le deuil était conduit par ses cousins, le marquis de Vaucouleurs de Lanjamet et M. Ferdinand de Saint-Sauveur.

Nous avons le regret d'apprendre la mort d'un ancien député, M. Richarme, grand industriel de Rive-de-Gier, qui fut toute sa vie un conservateur dévoué, un homme de bien et un ami véritable de l'ouvrier.

Ses obsèques auront lieu samedi, à dix heures, à l'église Saint-Ferdinand des Ternes.

GANT DE SAXE

Vingt-neuf ans après

BERLIOZ INTIME

Il y a vingt-neuf ans, le 4 novembre 1863, on représentait au Théâtre-Lyrique d'alors, place du Châtelet, dans la salle de l'Opéra-Comique, actuel, les *Troyens* de Berlioz. Il est assez intéressant de savoir ce que le maître raconte lui-même à propos de cet ouvrage, dans les mémoires qu'il a laissés.

Il était à Weimar, chez la princesse de Wittgenstein, amie dévouée de Liszt, femme de cœur et d'esprit, « qui m'a souvent, ajoute-t-il, soutenu dans de tristes heures », quand il fut amené à parler de son admiration pour Virgile et de l'idée qu'il se faisait d'un grand opéra traité dans le style shakespearien, dont le deuxième et le quatrième livre de l'*Enéide* seraient le sujet.

La princesse, convaincue que de cette passion pour Shakespeare unie à l'amour de l'antique il devait résulter quelque chose de grandiose et de nouveau, déclara au maître qu'elle ne le recevrait plus avant qu'il eût mis ce projet à exécution.

A sa rentrée à Paris, Berlioz composa le poème, puis il se mit à la partition ; et, au bout de trois ans et demi de corrections, de changements, d'additions, etc., tout fut terminé. C'est alors qu'il eut l'idée d'écrire à l'empereur Napoléon III pour lui demander de prendre connaissance de l'œuvre et de favoriser sa représentation.

Napoléon III n'aimait pas la musique. Il l'a bien prouvé, du reste, en ne patronnant qu'une seule œuvre, si mes souvenirs sont exacts : *Roland à Roncevaux*, de Mérimet. Enfin, Carvalho vint et Berlioz consentit à lui laisser tenter la mise en scène des *Troyens* au Théâtre-Lyrique, « malgré l'impossibilité

manifeste où il était de la mener à bien ». Son théâtre « n'était pas assez grand, ses chanteurs pas assez habiles, ni ses chœurs, ni son orchestre suffisants. Il fit des sacrifices considérables ; j'en fis de mon côté ; je payai de mes deniers quelques musiciens qui manquaient à son orchestre ; je mutuai en maint et maint endroit mon instrumentation, pour la mettre en rapport avec les ressources dont il disposait. »

Mlle Charton-Demeure, la seule femme qui pût chanter le rôle de Didon, eut la générosité d'accepter, pour chanter les *Troyens*, des appointements bien inférieurs à ceux que lui offrait le directeur de l'Opéra de Madrid. C'est Monjaune qui créa Enée.

Fidèle à sa manie de la persécution, le grand homme se plaint de tout le monde, du directeur, du metteur en scène, des machinistes. Dès le lendemain de la première, on supprima la « Chasse pendant l'orage », dont la musique a été rétablie, à l'entr'acte du troisième acte, à l'Opéra-Comique.

Les critiques d'alors firent des observations de détail à propos de la lyre à quatre cordes que tient le rapsode, à propos du casque d'Enée et des ailes aux pieds de Mercure. Cependant, Berlioz rend justice à ses interprètes : « Au moins les acteurs se sont-ils complètement abstenus de me tourmenter, et je leur dois la justice de déclarer qu'ils ont tous chanté leur rôle tel que je le leur ai donné et sans y changer une seule note. » Enfin, la première représentation eut lieu. Berlioz et ses amis s'attendaient à une représentation orageuse. Il n'en fut rien.

Les adversaires n'osèrent pas se montrer : un seul coup de sifflet se fit entendre à la fin, lorsqu'on proclama le nom de l'auteur.

« L'individu qui m'avait sifflé s'imposa, sans doute, la tâche de m'insulter de la même façon, pendant plusieurs semaines, car il revint accompagné d'un collaborateur, siffler encore au même endroit, aux troisième, cinquième, septième et dixième représentations. D'autres persévéraient dans les couloirs avec une violence comique, disant qu'on ne pouvait pas, qu'on ne devait pas *permettre* une musique pareille. »

Cinq journaux attaquèrent l'œuvre cruellement.

En revanche, plus de cinquante articles de critique admirative parurent pendant quinze jours, et le maître reçut des lettres flatteuses et des preuves d'un enthousiasme véritable qui le remplissaient de joie.

« Malgré les perfectionnements et les corrections qu'on avait fait subir à l'œuvre, les *Troyens* n'eurent que vingt et une exécutions. »

Cependant, comme les sommes perçues pour le poème et la musique étaient considérables, comme le maître avait vendu sa partition à Paris et à Londres, il s'aperçut, avec une joie inexprimable, que le revenu de la somme totale égalerait à peu près le produit annuel de sa collaboration au *Journal des Débats* et il donna aussitôt sa démission de critique.

« Enfin, enfin, enfin ! Après trente ans d'esclavage, me voilà donc libre ! Je n'ai plus de feuilletons à écrire, plus de platitudes à justifier, plus de gens médiocres à louer, plus d'indignations à contenir, plus de mensonges, plus de comédies, plus de lâches complaisances ; je suis libre ! Je puis ne pas mettre les pieds dans les théâtres lyriques, n'en plus parler, n'en plus entendre parler et ne pas même rire de ce qu'on cuit dans ces gargotes musicales. *Gloria in excelsis Deo !* »

Toute sa vie, Berlioz, s'occupant de ses succès, des éloges qu'on lui prodiguait de toute part, ne s'attacha qu'aux critiques. Un sifflet, une critique, lui faisait oublier des triomphes.

Un exemple entre mille : au concert Padeloup, ses œuvres, exécutées avec un soin tout particulier, étaient l'objet d'ovations enthousiastes. Pendant quelques mois, des concerts concurrents furent organisés au cirque du Prince-Imperial, actuellement théâtre du Château d'Eau ; mais, soit à cause de l'exécution, soit pour tout autre motif, ces auditions n'obtenaient pas grand succès. Berlioz revenait tristement, un dimanche, de l'un de ces concerts ; sur le boulevard, il rencontre un ami :

— Eh bien, lui dit celui-ci, vous revenez d'un concert de là-bas ?

— Oui, de là-bas, du côté de la Roquette.

— Et comment avez-vous été exécuté ?

— Comme un criminel, répond Berlioz.

Tout l'homme est dans cette réponse. On se souvient des dernières paroles. Etendu sur son lit d'agonie, il dit à un de ses amis avec un sourire résigné :

— Enfin, on va jouer ma musique !

Mais finissons sur un sujet plus gai.

Pour répondre aux gens qui prétendaient que toutes paroles vont également bien sous toute musique, Berlioz n'avait rien trouvé de mieux que d'adapter les paroles de la *Marseillaise* à l'air de la *Grâce de Dieu*, et celles de l'air d'Eléazar dans la *Juive* à la musique de la chanson : *Un jour maître Corbeau sur un arbre perché...* Essayez-en, lecteurs, l'effet comique est irrésistible.

G. PELCA

NOUVELLES EXTERIEURES

En Italie

Rome, 9 juin.

La Chambre a abordé, aujourd'hui, l'examen du projet portant ouverture de six douzièmes provisoires, projet qui a été vigoureusement combattu, dès cette première séance, par MM. Imbriani, Lovitto, de Martino et Bonghi.

M. Giolitti a répondu que le cabinet ne mettrait pas en discussion la question de confiance, parce qu'il s'agit maintenant de pourvoir seulement à quelques nécessités administratives de l'Etat.

Le ministre a ajouté que l'approbation du budget par la Chambre ne lui semblait pas douteuse, mais que la lutte porte en ce moment sur la concession d'un ou de six douzièmes provisoires.

Si la Chambre vote les six douzièmes, on pourra discuter le budget en novembre ou en décembre ; mais si elle ne vote qu'un douzième, elle devra approuver le budget sur une simple lecture.

On ne pourrait pas soulever un incident politique à cette occasion, car le cabinet maintient entièrement le budget rédigé par le cabinet précédent.

La question se pose donc ainsi : voter des douzièmes pour six mois, ou pour une année.

Le ministre conclut qu'il ne s'agit pas de confiance, mais d'un acte de régularité administrative. Il espère, devant le haut intérêt en cause, que les petites questions s'effaceront.

La discussion continuera demain.

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 15 juin, de vouloir bien le renouveler le plus tôt possible, s'ils veulent éviter toute interruption dans l'envoi du journal.